

Une population globalement moins défavorisée

Les conditions de vie au sein de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre sont globalement plus favorables que dans le reste de l'archipel. Cependant, d'importantes disparités existent entre les communes la constituant. Les populations des communes voisines du bassin d'emploi de Cap Excellence, davantage diplômées, sont plus en emploi et ont des revenus plus importants.

Dominique Trefoloni

Davantage de couples avec enfant (s)

En 2015, dans la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, 42 % des ménages sont des couples, dont 25 % ont au moins un enfant. C'est davantage que pour le reste de la Guadeloupe, avec 37 % de ménages en couple dont 21 % avec enfant(s). *A contrario*, le nombre de ménages d'une personne est moindre (31 % contre 35 %). La proportion de famille monoparentale est la même (24 % des ménages).

Ainsi, le nombre de personnes par ménage est plus important dans la CANBT (2,41 personnes par ménages contre 2,27 dans le reste de l'archipel). Le profil des actifs travaillant à Cap Excellence, avec des situations socioprofessionnelles plus favorables, expliquent cette plus forte proportion de couples avec un ou plusieurs enfants et ce nombre moyen de personnes par ménage plus important.

En effet, la part de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires dans la population de la CANBT est plus importante que pour le reste de la Guadeloupe. Alors que celle des retraités, des élèves, des étudiants, qui vivent plus souvent seuls, et des personnes sans activité professionnelle est plus faible.

Deux ménages sur trois sont propriétaires de leur logement

Parmi les 40 600 logements au sein de la CANBT, 80 % sont des résidences principales, 14 % des logements vacants et 6 % des résidences secondaires et logements occasionnels.

Ceci atteste de la vocation résidentielle de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre. Cependant, ces chiffres cachent des disparités importantes entre les communes. Ainsi, 37 % des logements sont des résidences secondaires à Deshaies alors que Lamentin n'en compte que 1 %. De même, 24 % des logements sont vacants à Pointe-Noire alors que Petit-Bourg n'en compte que 10 %.

De plus, la part de la population propriétaire de sa résidence principale est plus importante dans la CANBT que dans le reste de la Guadeloupe (64 % contre 58 %). Inversement, 13 % de la population de la CANBT réside dans un HLM contre 16 % pour le reste du département (figure 15).

Ces chiffres peuvent s'expliquer par la situation sociale et professionnelle des habitants plus favorable au sein de la CANBT, mais également par les politiques d'urbanisation

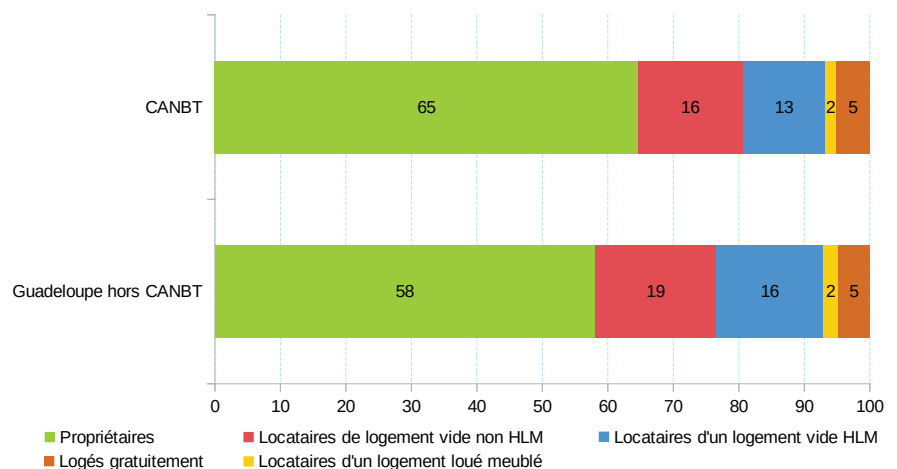
des communes (Plan Local d'Urbanisation) et les facilités (Prêt Social Location-Accession, Location-Accession Différée...) proposées pour l'accès à la propriété.

En 2017, 42 % de la population de la CANBT vit avec un bas revenu

En termes de profession exercée, la population de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre est moins défavorisée que celle du reste de la Guadeloupe. Cependant,

15 Dans la CANBT, 65 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires

Parc des résidences principales selon le statut d'occupation en 2015 (en %)



Lecture : en 2015, 13 % des résidences principales de la CANBT sont des logements HLM en location. Source : Insee, recensement de la population 2015 (exploitation principale).

16 La population de la CANBT est moins défavorisée que celle du reste de la Guadeloupe

Indicateurs de précarité et de fragilité sociale pour la CANBT et la Guadeloupe hors CANBT (en %)

	CANBT	Guadeloupe hors CANBT
Part de la population vivant avec un bas revenu	42	48
Part de la population couverte par le RSA socle non majoré	19	23
Part de la population couverte par le CNAM bénéficiaire de la CMUC	27	29
Part des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C dans la population en âge de travailler	24	26
Part des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C de longue durée dans la population en âge de travailler	13	15
Part des salariés à temps partiel	16	18
Part des salariés hors CDI et fonction publique	17	18

Lecture : 19 % de la population de la CANBT bénéficie du RSA socle non majoré.

Sources : Insee, Recensement de la population 2015 (exploitation principale et exploitation complémentaire) ; Cnaf 2016 ; Cnam 2016 ; Pôle emploi, DEFM en fin de trimestre année 2017.

42 % de celle-ci vit avec un bas revenu (*définitions*). C'est 6 points de moins que le reste de la Guadeloupe, mais très loin des 19 % de la France métropolitaine.

Les mêmes écarts sont observés sur les autres indicateurs de fragilité sociale (*figure 16*).

Ils s'expliquent par la forte proportion de travailleurs résidant dans les communes de la CANBT, en particulier dans celles proches du bassin d'emploi de Cap Excellence. En effet, des disparités fortes existent entre les communes. Ainsi, 33 % de la population de Petit-Bourg vit avec un bas revenu contre 47 % pour Goyave ou Sainte-Rose et jusqu'à 53 % pour Pointe-Noire.

Cependant, le salaire net horaire des travailleurs de la CANBT est plus faible que celui observé en moyenne sur le reste de la Guadeloupe. Une femme gagne en moyenne 13,68 euros par heure et un homme 14,03 euros par heure alors qu'en dehors de la CANBT, les femmes perçoivent 14,82 euros par heure et les hommes 16,06 euros par heure. La moyenne d'âge plus faible des actifs du Nord Basse-Terre peut expliquer cette différence.

De plus, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est relativement faible dans la CANBT. Il est de - 2,5 points contre - 7,7 points pour le reste de la Guadeloupe, ce qui est bien inférieur à celui observé en France métropolitaine (- 18,7 points). Ceci s'explique par la forte proportion d'emploi public, au niveau régional comme au niveau de l'intercommunalité, où les écarts de salaire entre femmes et hommes sont faibles.

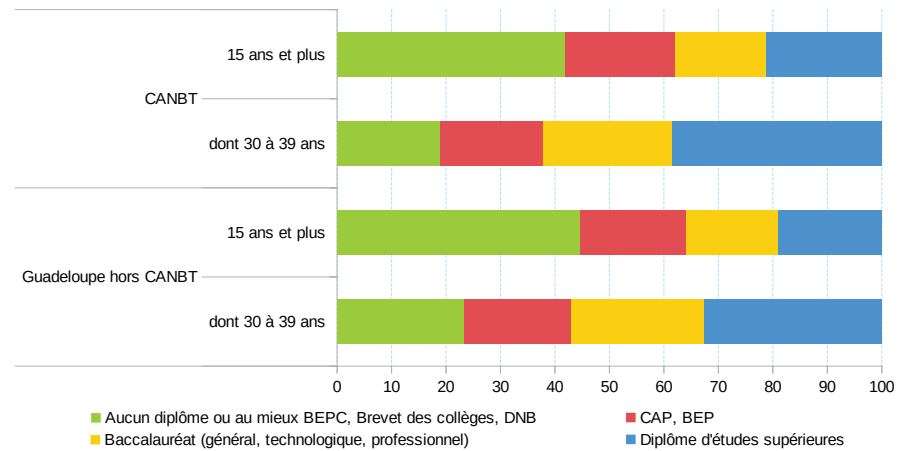
Une population plus diplômée

Allant de pair avec une situation sociale et professionnelle plus favorable, la population du Nord Basse-Terre est globalement plus diplômée que celle du reste de la Guadeloupe. Plus exactement, en 2015, les diplômés d'études supérieures sont plus nombreux, notamment chez les personnes entre 30 et 39 ans (*figure 17*) : 38 % des 30-39 ans ont un diplôme d'études supérieures dans la CANBT contre 33 % dans le reste de la Guadeloupe. Cependant, des disparités existent entre les communes de l'intercommunalité. Ainsi, 21 % des 30-39 ans de Pointe-Noire ont un diplôme d'études supérieures alors qu'à Petit-Bourg ils sont 50 %.

De même, la CANBT compte proportionnellement moins de personnes sans diplôme ou avec au mieux un BEPC ou un DNB (anciennement brevet des collèges), avec les mêmes disparités entre communes : 13 % des 30-39

17 L'intercommunalité compte proportionnellement plus de diplômés d'études supérieures que le reste de la Guadeloupe, notamment chez les 30-39 ans

Diplômés de la population de la CANBT et de la Guadeloupe hors CANBT en 2015 (en %)



Lecture : en 2015, 38 % de la population de la CANBT âgée de 30 à 39 ans possède un diplôme d'études supérieures.

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus non scolarisées.

Source : Insee, recensement de la population 2015 (exploitation principale).

ans de Petit-Bourg sont dans cette situation, contre 25 % à Pointe-Noire.

Un bon niveau d'équipements ainsi que de services intermédiaires et de proximité

Le niveau d'équipements et de services de proximité (école élémentaire, pharmacie, médecin, boulangerie, électricien, etc.) et de la gamme intermédiaire (école maternelle, collège, sage-femme, police, banque, supermarché, etc.) est meilleur pour la CANBT que pour le reste de la Guadeloupe.

Seuls les services d'hébergement et d'aide aux personnes âgées sont moins nombreux. Cependant, les équipements et les services de gamme supérieure (lycée, urgences, agence Pôle Emploi, etc.) sont moins présents qu'ailleurs en Guadeloupe, surtout plus concentrés dans la CA Cap Excellence. Ceci est dû à la nature essentiellement résidentielle de l'intercommunalité.

Ainsi, la question de l'accès à ces services de gamme supérieure est importante, les communes de Pointe-Noire et Deshaies étant les plus éloignées de ces derniers. En effet, le temps moyen d'accès aux services de gamme supérieure est de 16 minutes pour les habitants de la CANBT, contre 12 minutes pour le reste de la Guadeloupe, alors qu'il est de 24 minutes en moyenne pour la population de Deshaies et de 22 minutes pour celle de Pointe-Noire.

Toutefois, un hôpital est situé à Pointe-Noire, mais sans service d'urgences. À

l'instar de la CA du Nord Grande-Terre ou de la CA Riviera du Levant, la CANBT ne possède pas d'établissements d'enseignement supérieur.

L'environnement : un atout pour l'intercommunalité

Le patrimoine naturel du Nord Basse-Terre est un atout indéniable du territoire. La protection de ce dernier est ainsi reconnue au niveau national avec la création du Parc National de la Guadeloupe en 1989. Il est également protégé par des mesures de niveau international : la convention Ramsar pour la protection des zones humides, ainsi que le label *Man And Biosphere*, au travers du classement du territoire en réserve de biosphère (*encadré 3*).

De plus, la CANBT a mis en place un Plan Climat Énergie Territoriale (PCET 2013-2016), afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation des énergies renouvelables. Ce PCET s'inscrit dans la volonté de faire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre un « Territoire à Haute Qualité Environnementale » et d'engager une dynamique résolument tournée vers un avenir durable.

Ainsi, il n'existe qu'une seule source d'énergie renouvelable reliée dans la CANBT, l'énergie photovoltaïque d'une puissance de 5 350 kWh en 2015, en augmentation de 85 % depuis 2011. Contrairement au reste de la Guadeloupe qui, outre

Le Parc national de la Guadeloupe

Le cœur du Parc National de la Guadeloupe (PNG) recouvre 19,2% de la surface du territoire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre. Toutes ses communes ayant signé la charte du Parc National, elles font partie de l'Aire Optimale d'Adhésion de celui-ci.

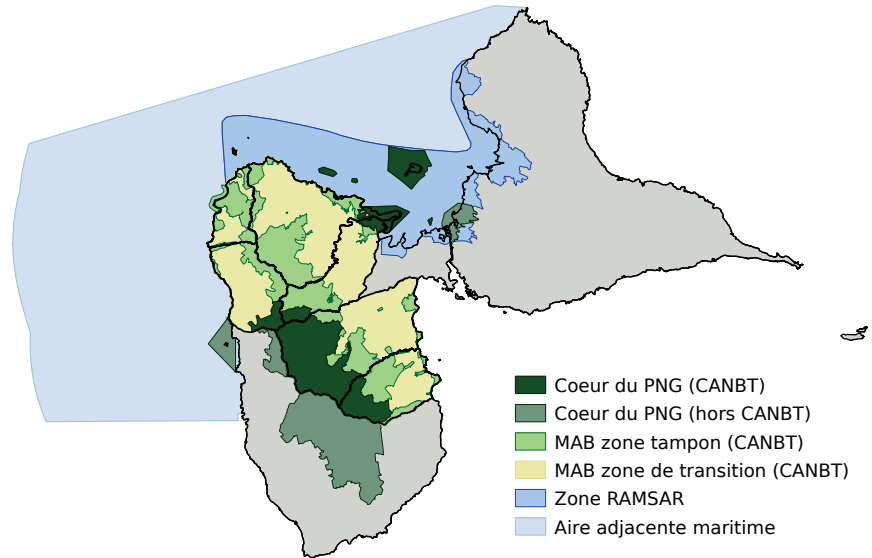
La commune de Petit-Bourg, où se trouve notamment la Maison de la Forêt ainsi que le départ de nombreux itinéraires de randonnées, a 42,5% de la surface de son territoire à l'intérieur du cœur du PNG.

Les communes de Sainte-Rose et du Lamentin se partagent les zones maritimes appartenant au cœur du parc, recouvertes par de la mangrove, des forêts marécageuses et des marais herbacés sur plus de 5 000 ha, ainsi que plusieurs îlets (Fajou, La Biche, Carénage, Tête à l'Anglais et Kahouanne).

De plus, hormis Petit-Bourg et Goyave, toutes les communes sont concernées par l'aire maritime adjacente du Parc (*figure 18*).

18 L'intégralité du territoire de la CANBT bénéficie de mesures de protection de l'environnement

Zones protégées de la CANBT



le photovoltaïque (61 100 kWh), compte une grosse part d'éolien (20 400 kWh), de l'hydraulique (6 700 kWh), mais également de la bioénergie et de la géothermie.

Outre les mesures nationales de protection de l'environnement inhérentes au PNG, la CANBT bénéficie de programmes internationaux. Le label *Man and Biosphere* (MAB), accordé par l'UNESCO, vise à améliorer les environnements humains tout

Source : SDES ; Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ; Office national des forêts (ONF).

en préservant les écosystèmes, et à réduire la perte de la biodiversité. Trois types de zones existent, selon le degré d'activités humaines. La zone cœur, qui correspond en Guadeloupe au cœur du PNG et les zones tampon et de transition, qui correspondent à l'aire

optimale d'adhésion au Parc. De plus, la baie du Grand Cul-de-sac marin est classée au titre de la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides. Ces mesures viennent renforcer la notoriété internationale des espaces protégés de Guadeloupe. ■